



Résolution du conseil communal du 21 décembre 2021

Le Conseil,

- Entend 2 interpellations du public
- Prend connaissance de la décision du collège pour :
 - l'extension des missions de la Commune subsidiées par la Cocom dans le cadre de l'épidémie de Covid-19
 - la fourniture de tapis d'animation
 - la fourniture de jouets pour la ludothèque
 - la fourniture de serre-livres pour la bibliothèque
 - la fourniture de jeux et jouets (assemblage, construction, extérieur, sportifs) pour la ludothèque
 - la fourniture de jeux de rôles pour la ludothèque
 - la fourniture de jeux de société pour la ludothèque
 - la fourniture de jeux de société (inventaire n°2) pour la ludothèque
 - la fourniture de jeux pédagogiques pour la ludothèque
 - l'acquisition de matériel informatique
 - l'acquisition d'une cuisinière pour la crèche «Diversity»
 - l'étude et essais de mise en lumière de l'église Saint Denis
 - les travaux d'étanchéité de la façade arrière de l'école Arc-en-Ciel
 - la rénovation et la restauration de l'Eglise Saint-Denis - Marché fractionné: tranche conditionnelle: mission d'auteur de projet
 - le service d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments communaux (3 ans)
 - les petites interventions sur les aires de jeux communales (2022-2024)
 - la restauration des luminaires historiques de l'hôtel communal
 - l'aménagement pour la gestion des eaux pluviales - Phase 1 pour Forest Domaine
 - la sécurisation et le remplacement des modules de jeux à l'aire de jeux Jupiter
 - les interventions lourdes sur les terrains synthétiques au Bempt
 - l'intervention lourde sur terrain naturel au Bempt
 - les interventions lourdes sur les aires de jeux communales
 - le remplacement de l'adoucisseur d'eau à la crèche le Bercail
 - la remise en état de trampolines
 - le revêtement de sol (2 lots) pour les écoles 3 et 6
 - l'achat de deux banderoles
 - l'acquisition d'une rampe lumineuse
 - l'acquisition d'un lecteur de puce
 - l'aménagement des voiries Kersbeek, Bempt et Verrerie
- Emet un avis quant au budget 2022 du CPAS
- Approuve le second thème traité par le Conseil Citoyen Forestois
- Approuve les modifications budgétaires 2 et 3 du CPAS
- Approuve la dérogation des jours de fermetures hebdomadaires 2022 des commerces
- Approuve le règlement du projet B3 «De l'antenne de quartier à la Maison des Initiatives»
- Approuve l'avenant au protocole d'accord avec Beliris pour le réaménagement du complexe sportif « les Primeurs »
- Approuve la modification du protocole n° 2.23.1.3 de Beliris

- Approuve la convention de prêts pour investissements 2022 pour l'aménagement des combles
- Emet un avis quant à 2 comptes et 2 budgets de fabriques d'église
- Approuve la modification du règlement taxe sur les surfaces de bureaux
- Approuve la modification du règlement taxe sur les magasins de nuit
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur les enseignes et réclame
- Approuve la modification du règlement taxe sur les résidences secondaires
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur les établissements bancaires et assimilés
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur les antennes relais, pylônes et mâts de mobilophonie
- Approuve la modification du règlement taxe sur les équipements à des fins industrielles et/ou commerciales
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur les agences de paris aux courses
- Approuve le renouvellement du règlement taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Approuve le renouvellement du règlement taxe relative aux centimes additionnels communaux au précompte immobilier
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur l'occupation temporaire d'emplacements de stationnement par une entité
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur le placement de marchandises et autres objets sur le domaine public
- Approuve la modification du règlement taxe sur les flèches directionnelles placées à des fins commerciales
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur la mise à disposition d'appareils de télécommunication contre paiement par le public
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur le placement de chaises, bancs, tables, terrasses et autres objets sur le domaine public
- Approuve la modification du règlement taxe sur les distributeurs de carburants et de lubrifiants accessibles au public
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur les appareils permettant d'effectuer automatiquement des opérations de dépôt et/ou retrait des billets de banque
- Approuve le renouvellement du règlement taxe sur l'occupation temporaire de la voie publique à l'occasion de travaux de construction, de démolition, de reconstruction, de transformation, de réparation ou d'entretien d'immeubles
- Approuve la convention d'occupation d'une partie de la parcelle par l'asbl Ecole en Couleurs
- Approuve les conventions relatives à l'appel à projet Action Climat 2021 à l'intention des communes et CPAS
- Prend acte du compte de résultat de l'exercice 2020 et du bilan de l'asbl « La Famille Forestoise »
- Approuve la modification du règlement relatif à l'octroi d'une prime durant les trois années suivant l'établissement dans une habitation nouvellement acquise ou construite à Forest
- Approuve l'acquisition pour cause d'utilité publique de l'immeuble rue du Canada 55-57, en vue de la réalisation de 4 logements moyens
- Prend acte des comptes de l'ASIF et du Rapport du Réviseur d'entreprises
- Approuve le budget d'exploitation et le budget patrimonial de la régie foncière pour 2022
- Approuve le règlement relatif à l'accueil extrascolaire dans les écoles communales néerlandophones de Forest
- Prend acte de la déclaration de places vacantes supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2022

- Approuve le règlement de travail pour l'enseignement primaire ordinaire et le règlement d'évaluation du personnel enseignant pour l'enseignement néerlandophone
- Approuve la convention d'accord de financement entre la commune de Forest et l'Asbl BeFUS pour la dotation annuelle
- Autorise la mise à disposition de 4 douzièmes provisoires pour 2022
- Entend 2 interpellations et 4 questions orales
- Octroie 1 pension
- Met 7 agents en disponibilité
- Met 10 enseignants en disponibilité
- Désigne 1 enseignant
- Accorde à 22 enseignants des congés
- Accorde à 18 enseignants une interruption de carrière
- Nomme 1 directeur d'école
- Octroie 1 avance de provision
- Remplace la secrétaire communale pendant son congé du 4 au 7 janvier 2022